



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Session d'organisation pour 2004

21 janvier, 3-6 février et 4-5 mai 2004

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour

### et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures.

## Annotations

### 1. Élection du Bureau

L'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social prévoit que celui-ci élit chaque année, au début de sa 1re séance, un président et quatre vice-présidents parmi les représentants de ses membres. On trouvera en annexe au présent document la liste des membres du Conseil pour 2004. Conformément au principe selon lequel le poste de président est pourvu par roulement entre les groupes régionaux, en 2004, le président devrait être le représentant d'un État du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les quatre vice-présidents du Conseil sont élus sur la base d'une répartition géographique équitable entre les quatre autres groupes régionaux.

Le président et les vice-présidents constituent le Bureau. Le Conseil, sur recommandation du président, détermine la responsabilité particulière de chaque vice-président.

Conformément à la résolution 1988/77 du Conseil, une séance du Conseil sera convoquée le 8 janvier 2004 pour élire le Bureau.



## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

L'article 13 de son Règlement intérieur prévoit qu'au début de chaque session, le Conseil, après l'élection du Bureau, lorsqu'elle est requise en vertu de l'article 18, adopte l'ordre du jour de la session.

Le présent ordre du jour provisoire est établi conformément aux dispositions de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale et aux décisions pertinentes des organes délibérants, en particulier aux dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée.

### **Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale**

Par sa décision 2003/314, le Conseil a décidé de reporter l'examen du point intitulé « Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2003 » à sa session d'organisation pour 2004.

#### **Documentation**

Rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2003 (E/2003/90 et Add.1)

#### **Développement durable**

Par sa décision 2003/316, le Conseil a décidé de reporter l'examen du chapitre IV du rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa cinquième session et du chapitre I.B du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session à sa session d'organisation pour 2004.

#### **Documentation**

Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa cinquième session (E/2003/33, chap. IV)

Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa onzième session (E/2003/29, chap. I.B)

CNUCED : profil de vulnérabilité des Maldives (E/2003/CRP.6)

#### **Statistiques**

Par sa décision 2003/317, le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-quatrième session à sa session d'organisation pour 2004.

#### **Documentation**

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-quatrième session (E/2003/24)

#### **Organisations non gouvernementales**

Par sa décision 2003/278, le Conseil a décidé d'autoriser le Comité chargé des organisations non gouvernementales à reprendre sa session afin de lui permettre d'achever les travaux de sa session de 2003.

**Documentation**

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2003

**Demande de transformation de l'Organisation internationale de protection civile, organisation intergouvernementale dotée du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social, en institution spécialisée des Nations Unies**

Par sa décision 2002/208, le Conseil a décidé de reporter à la reprise de sa session d'organisation l'examen du projet de proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2002 la demande de transformation de l'Organisation internationale de protection civile, organisation intergouvernementale dotée du statut d'observateur auprès du Conseil, en institution spécialisée des Nations Unies. Le Conseil a reçu une lettre de l'organisation à sa session de fond de 2003, mais n'a pris aucune décision.

**Documentation**

Lettre datée du 6 juin 2003, adressée au Président du Conseil économique et social par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile (E/2004/6)

**Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Guinée-Bissau**

Dans sa résolution 2003/53, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session d'organisation de 2004 et a demandé au Groupe de lui présenter une évaluation du travail accompli dans un rapport.

**Documentation**

Rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

**Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit : Burundi**

Par sa résolution 2003/16 et sa décision 2003/311, le Conseil a prié le Groupe consultatif spécial pour le Burundi de lui présenter un rapport sur ses recommandations à sa session d'organisation pour 2004.

**Documentation**

Rapport du Groupe consultatif spécial pour le Burundi

### **3. Programme de travail de base du Conseil**

L'article 8 du Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci établit, à sa session d'organisation, avec l'aide du Secrétaire général, son programme de travail de base.

Le Conseil sera saisi du projet de programme de travail de base pour 2004 et 2005, qui a été établi par le Secrétariat conformément aux décisions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée générale.

Par sa décision 2003/287, le Conseil a décidé que le débat de haut niveau de sa session de fond de 2004 serait consacré au thème suivant : « Mobilisation de

ressources et promotion de l'environnement aux fins de l'élimination de la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 ».

Par la même décision, le Conseil a décidé que le débat consacré aux questions de coordination à sa session de fond de 2004 porterait sur les thèmes suivants :

a) « Examen et évaluation de l'application à l'échelle du système des conclusions concertées 1997/2 du Conseil sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies »;

b) « Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable ».

L'attention du Conseil est appelée sur la résolution 52/12 B, par laquelle l'Assemblée générale a décidé d'instituer au Conseil un débat consacré aux affaires humanitaires. À sa session d'organisation pour 1999, le Conseil a choisi, par sa décision 1999/208, le thème du débat qu'il consacrerait aux affaires humanitaires à sa session de fond de 1999. Le Conseil pourra appliquer une procédure analogue au débat qu'il consacrerait à ces questions en 2004.

En application de la décision 1982/174 du Conseil sur la rationalisation de ses travaux, le Conseil a décidé de choisir, à sa session d'organisation, un thème relatif à la coopération interrégionale, d'intérêt commun à toutes les régions pour un examen détaillé, au titre du point de l'ordre du jour consacré à la coopération régionale, et de prier les secrétaires exécutifs des commissions régionales de lui soumettre leurs recommandations communes à ce propos à sa prochaine session d'organisation annuelle.

Conformément à la résolution 1988/77 sur la revitalisation du Conseil, le Président organisera, avant la session d'organisation et avec la collaboration des autres membres du Bureau, des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail et l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétaire général et soumettra au Conseil, pour examen, des propositions à ce sujet.

#### **Documentation**

Projet de programme de travail de base du Conseil pour 2004 et 2005 (E/2004/1)

#### **4. Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures**

Le Conseil tiendra des élections pour pourvoir les sièges devenus vacants dans ses organes subsidiaires.

#### **Documentation**

Additif à l'ordre du jour provisoire de la session d'organisation de 2004 (E/2004/2/Add.1) <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> À paraître.

## Annexe

## Membres du Conseil économique et social en 2004

	<i>Mandat arrivant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne . . . . .	2005
Arabie saoudite . . . . .	2005
Arménie . . . . .	2006
Australie . . . . .	2004
Azerbaïdjan . . . . .	2005
Bangladesh . . . . .	2006
Belgique . . . . .	2006
Belize . . . . .	2006
Bénin . . . . .	2005
Bhoutan . . . . .	2004
Burundi . . . . .	2004
Canada . . . . .	2006
Chili . . . . .	2004
Chine . . . . .	2004
Colombie . . . . .	2006
Congo . . . . .	2005
Cuba . . . . .	2005
El Salvador . . . . .	2004
Émirats arabes unis . . . . .	2006
Équateur . . . . .	2005
États-Unis d'Amérique . . . . .	2006
Fédération de Russie . . . . .	2004
Finlande . . . . .	2004
France . . . . .	2005
Ghana . . . . .	2004
Grèce . . . . .	2005
Guatemala . . . . .	2004
Hongrie . . . . .	2004

---

	<i>Mandat arrivant à expiration le 31 décembre</i>
Inde . . . . .	2004
Indonésie . . . . .	2006
Irlande . . . . .	2005
Italie . . . . .	2006
Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	2004
Jamaïque . . . . .	2005
Japon . . . . .	2005
Kenya . . . . .	2005
Malaisie . . . . .	2005
Maurice . . . . .	2006
Mozambique . . . . .	2005
Namibie . . . . .	2006
Nicaragua . . . . .	2005
Nigéria . . . . .	2006
Panama . . . . .	2006
Pologne . . . . .	2006
Qatar . . . . .	2004
République de Corée . . . . .	2006
République-Unie de Tanzanie . . . . .	2006
Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2004
Sénégal . . . . .	2005
Suède . . . . .	2004
Tunisie . . . . .	2006
Turquie . . . . .	2005
Ukraine . . . . .	2004
Zimbabwe . . . . .	2004

---